



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 21.10.2022

Numéro de publication: HR02-1005588653

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne Riviera, société coopérative, Vevey

Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne Riviera, société coopérative

c/o Caisse d'Epargne Riviera

Avenue Paul-Ceresole 3, société coopérative

1800 Vevey

Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne Riviera, société coopérative, à Vevey, CHE-109.766.379 (FOSC du 22.08.2017, p. 0/3708443). Acte de fondation modifié le 06.09.2022. Nouveau but: la Fondation a pour but la prévoyance des employés de la Fondatrice. Elle peut notamment: a. prendre en charge tout ou partie des contributions réglementaires dues par les employés à la fondation de prévoyance en faveur des employés de la Fondatrice; b. faire des attributions destinées à augmenter la prévoyance des employés au sein de la fondation de prévoyance en faveur des employés de la Fondatrice. La Fondation peut également aider les employés et les retraités de la Fondatrice, y compris ceux qui ont bénéficié d'une retraite anticipée, ainsi qu'en cas de décès, les conjoints survivants, les descendants et les autres personnes dont l'employé ou le retraité était le soutien, à faire face aux conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en leur accordant des prestations de secours en cas de détresse économique. En aucun cas, la Fondation ne peut assumer des obligations incombant juridiquement à la Fondatrice, ni effectuer des versements revêtant le caractère d'une rémunération du travail ou un aspect similaire. Les bénéficiaires ne peuvent émettre envers la Fondatrice aucune prétention autre que celles que leur reconnaissent des décisions prises par le Conseil de fondation, des règlements ou des dispositions légales.

Registre journalier no 19530 du 18.10.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 161, Date: 22.08.2017

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud